

L'école est finie pour la DASEN de Haute-Loire

Mais oui, mais oui, la DASEN de Haute-Loire n'est pas reconduite dans ses fonctions. En voilà un soulagement pour l'ensemble des agent.e.s de la DSDEN du Puy-en-Velay. Quatre années de "bons et loyaux services" pour un triste résultat et un territoire en grande souffrance.

La DASEN, bientôt ex, s'en délecte dans un article publié le 20 juillet 2023 sur ZOOM d'ICI 43 où elle assume ne pas avoir été nommée pour venir faire dans la dentelle. « *Je pars grandement satisfaite de mon travail.* » dit-elle, semblant ignorer l'ensemble du mal-être engendré.

Les résultats sont graves :

- Management autoritaire, brutalités répétées, humiliations, hurlements sur les agent.e.s, menaces détournées et donc arrêts maladie en pagaille, dépôt de plainte, mépris des droits syndicaux...
- L'intégration des services Jeunesse et Sports pendant ses années d'exercice a plutôt débouché sur une désintégration de l'identité du service, ne rimant plus qu'avec SNU. Au paroxysme de la maltraitance du SDJES, la gestion conflictuelle de ses ressources, avec l'accaparement, entre autres, des véhicules de service, provoquant même des altercations dans les locaux
- Sans compter l'effet bulldozer auprès des partenaires œuvrant sur le département : des projets menés au service du territoire par certain.e.s professionnel.le.s mis à mal et dénigrés
- Du côté de l'école, les classes fermées chaque année sur le territoire (14 encore en 2023), au plus grand désespoir des parents qui n'ont pas hésité à médiatiser leur pétition dans les médias, des postes d'enseignant.e.s supprimés voire des écoles fermées.

« *Les notions affectives et psychologiques n'ont jamais leur place dans les missions de la haute fonction publique.* » rajoute la DASEN. Pourtant, diviser pour mieux régner et régenter par la peur, sont bien des notions affectives et psychologiques, et n'ont aucunement leur place ni dans la fonction publique ni ailleurs.

Une décision rendue suite à une enquête administrative menée auprès de plus de 60 agent.e.s semble confirmer ces analyses et une enquête pénale est en cours ! Le départ de la DASEN ressemble donc à une mise au placard plutôt qu'à une promotion.

L'ensemble des personnel.le.s de l'Education nationale et de Jeunesse et Sports de la Haute-Loire vont pouvoir chanter :

Pour toute question ou remarque, contactez-nous : solidairesjs@net-c.com / Tel : 06 86 63 17 91

“La cloche a sonné ça signifie
La rue est à nous que la joie vienne
Mais oui mais oui l'école est finie,

Bon placard à Paris !”



Un problème structurel dans la fonction publique d'Etat

Ce cas de maltraitance managériale n'est pas un cas isolé. Les départements ruraux sont d'autant plus mis sur la sellette : des chef.fes notoirement connus par le pouvoir en place nommés dans ces territoires, là ils feront sans doute moins de dégâts qu'ailleurs ... petits départements, petites retombées ; petites retombées, petites retombées !

Des maltraitances qui s'inscrivent dans un système qui n'évalue la valeur de son action qu'au travers d'indicateurs chiffrés remontant des services. Cette attention concerne spécialement les dispositifs phares du gouvernement; hier le service civique, aujourd'hui le SNU. Cette évaluation quantitative vide l'action de son sens, de son efficacité et de son humanité. Il n'y a qu'à repenser à la sortie de

Pour toute question ou remarque, contactez-nous : solidairesjs@net-c.com / Tel : 06 86 63 17 91

Macron concernant la trop faible proportion d'OQTF exécutée. Cela participe de la même logique absurde: un management par le chiffre en vue de faire la promotion de l'action politique d'un gouvernement autoritaire. Peu importe les agents et leur conditions de travail, peu importe le sens de l'action publique et sa réelle efficacité pourvu qu'on produise des tableaux flattant l'ego du pouvoir. Jusqu'à quand va-t-on tolérer cette dictature du tableur excel?

Pour tou.te.s les agent.e.s de la fonction publique, Solidaires Jeunesse et Sports demande à ce que le respect des conditions de travail et des personnels soient remis au centre des priorités de l'administration. Nul n'étant censé ignorer la loi, nous rappelons aux chef.fe.s à grandes ou mini plumes, que le harcèlement moral (article 222-33-2-2 code pénal) est puni de 2 ans d'emprisonnement et 30 000€ d'amende.

Il est urgent que l'on s'élève pour un retour d'un service public réellement d'utilité générale et que l'on se mobilise collectivement pour peser.

Solidaires JS exige :

- la fin de l'encadrement autoritaire et toxique partout où il a lieu, le rappel à l'ordre des services concernés et des mesures de sanction, mais aussi de protection et de prévention à la hauteur.
- Une politique JS ambitieuse d'émancipation des jeunes partout en France, avec des effectifs suffisants

Et pour les collègues qui nous lisent et se sentent concernées :

Mode d'emploi contre la hiérarchie harcelante :

1. Ne pas rester isolé-e

Les problèmes ne sont pas du seul fait des personnes mais résultent d'un système vertical et d'une organisation des services défaillante et de moyens insuffisants.

On se sent souvent seul, on a tendance à culpabiliser, alors que le problème est partagé par d'autres et que la solution est souvent collective. Même face à des situations personnelles, il est essentiel de trouver des alliés au premier rang desquels se trouvent nos collègues, les syndicats, voire vers des personnels de prévention (médecin du travail, psychologue, conseiller.e et assistant.e de prévention, assistante sociale...). Il est essentiel de ne pas rester seul-e et d'être soutenu-e et accompagné-e.

2. Riposter collectivement et signaler les faits

Être uni.e et accompagné-e face à l'autorité hiérarchique protège : communications écrites, rendez-vous avec la direction, signalement dans le registre de santé et sécurité au travail ou dans le registre Danger Grave et Imminent, réalisation d'une enquête syndicale ou de l'administration...Il faut créer les conditions pour amener l'administration à trancher en faveur des collègues en présentant un front uni et solidaire face à un-e chef-fe ou une pratique problématique.

3. Pour plus d'infos, consulter notre guide d'auto-défense